L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, cetra dans paye comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $40; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui excèdent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci de sus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,

VENDENT EN GROS

DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.

No. 11, rue de la Vieille Levée, Nouvelle-Orléans.

WILLIAM DAVIDSON & CO.

AGENS EN COTON,

ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.

2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.

Magasin en gros de drogues, de Peintures d'Huiles, de médicaments spéciaux, d'articles pour les teinturiers, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.

A l'angle Condé et St. Philippe. Nlle. Orléans.

MORTON & Co.

MARCHANDISES SECHES,

No. 25, rue des Magasins.

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS,

MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,

Rue des Magasins,

à l'angle de celle de la Commune,

NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER.

HARROD, DARLING & Co.

Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,

Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans.

No. 10, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

17 juin

DAVID & CHAPUS,

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS

Vendent en gros et demi-gros,

No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.

J. F. BERCIER. FRANCIS OTTO.

J. F. BERCIER & Co.

Grossistes et marchands en général, No. 45 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux.

Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE,

IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS. En Produits de la Havane.

SUCRE, CAFE,
TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES,

Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances libérales sur tout chargement consigné aux propriétaires de New-York, Boston, Glasgow, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS, St. Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No. 77, à l'angle des rues St. Louis et Conti. [illegible]

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1845.

LE Bureau des Directeurs de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende de TROIS pour cent sur le fonds capital, provenant des profits des six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux le lundi 8 du courant, ou après.

R. J. PALFREY, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.

[illegible]

GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.

CETTE Compagnie [illegible]

GEORGE C. LAWRASON, Secrétaire.

OFFICIEL.

DEPARTEMENT DU TRESOR.

Nlle. Orléans, 10 juillet 1845.

LES porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane [illegible]

W. DUPLESSIS [illegible]

LE CALENDRIER DU JARDINIER, pour le mois de septembre.

Pour planter: Les choux raves, haricots [illegible]

Les tomates et les choux du pays peuvent être transplantés dans le courant de ce mois [illegible]

WM. DINN, 11, rue de la Commune.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE, Garanties être de la nouvelle récolte de 1845. Le soussigné vient de recevoir par le navire St. Louis, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches provenant des meilleurs grainiers du Nord. WM. DINN, 11 Commune.

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.

LE soussigné vient d'acheter à l'encan, 4,000 yards de mousseline claire, de divers genres, propres aux vêtements de dames, savoir:

900 yards de Balzorines, couleur forte, d'une yarde de large, qu'il vendra à 15 cents la yarde.

1000 yards jaconats de 20 à 25 cents,

1000 yards do superfine, de 25 à 30 cents.

Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.

Aussi—A bas prix de la toile aux prix de $2 50 à $3 la pièce, diapés, toile à draps &c. pour clore le stock de la saison actuelle.

C. M. SIMPSON, Encoignure Douane et Chartres.

LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre les liqueurs américaines ci-après désignées:

30 barils brandy du Nord, 20 do genièvre
20 barils excellente eau de vie de pêche, de Baltimore,
80 barils vieux whiskey Monongahela, de 8 ans,
60 demi barils do do, 5 ans,
35 barils vieux whiskey de Bourbon, 25 do de Seigle.

SMITH BRYAN, 20 Douane. 4 août

Grates à bon marché.

LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assorties, surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriquées expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils en ont dans tous les prix, depuis $5 50 jusqu'à $25.

AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.

Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co., rue Condé No. 22. 27 août—2m

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés préviennent les habitans sucriers qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident.

Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 14 heures.

Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, cuillères et écumoires pour sucreries, briques à feu pour équipages, esprit de gaz à 65 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co., rue Condé, No. 22. 27 août—2m

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix aussi ont été réduits.

Ils ont constamment en magasin toute espèce de fontes, telles que chaudières, fours, fers à repasser, etc., etc.

AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 65 cents le gallon, en prenant par baril.

S. MASPEREAU & Co., rue Condé, No. 22.

SUCRE de Boston—400 colis raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier. 2 sept

BLANC de Baleine—1000 caisses de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier. 2 sept

CIGARES—300 milliers imitation Principe, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier. 2 sept

THE—400 caisses par boîtes de 6 livres, Impérial, Pouchong et Souchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier. 2 sept

CORNICHONS et Sauces—75 caisses à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 5, Front Levée. 21 juil

MOUTARDE—40 caisses moutarde qualité extra, en demi et quarts de boîtes, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 5, Front Levée. 31 juil

THE—50 caisses thé impérial et poudre à canon, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 5, Front Levée. 31 juil

Nouvelle-Orléans:

JEUDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:

POUR GOUVERNEUR,

WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,

EDWARD SPARROW.

INDEMNITÉ MEXICAINE.

Nous finirons sans doute par savoir la vérité sur les deux dividendes de l'Indemnité Mexicaine, dont l'absence a plus d'une fois préoccupé la presse. L'*Express* de New York annonce, d'après une correspondance de la fin de juillet, qui lui a été communiquée, que le Congrès Mexicain avait pris en considération cette affaire et qu'une motion avait été faite, enjoignant au secrétaire du trésor de présenter au Congrès un rapport écrit, donnant le détail de toutes les transactions qui s'y rapportent. Cette motion a donné lieu à une discussion très longue et très animée, dans laquelle on a traité fort peu cérémonieusement l'ex-secrétaire de la trésorerie M. Trigueros, ainsi que l'agent des Etats-Unis, M. Voss. M. Shannon, l'ex-ministre résident, n'a pas été trop épargné non plus. La motion enfin a passé par un vote de 27 voix contre 26. Ce rapport jettera sans doute un grand jour sur l'espèce de mystère qui entoure encore l'histoire de ces deux dividendes, malgré les explications qu'ils ont déjà provoquées. L'*Express* ajoute qu'on lui promet un exemplaire de ce rapport, et qu'il le publiera textuellement aussitôt qu'il l'aura reçu.

L'*Union* fait quelques réflexions sur les assertions de l'*Express*, et dit que sans doute le rapport éclaircira tout le mystère; mais le journal officiel ne doute pas que la version donnée par M. Shannon ne finisse par être reconnue pour exacte. Il affirme de nouveau que l'argent n'a point été payé par le gouvernement Mexicain, et pour confirmer son assertion il cite un article de l'*Amigo del Pueblo* du 20 juillet dans lequel on convient que, bien que le gouvernement mexicain ait donné les ordres nécessaires à une maison de commerce pour remettre les fonds des deux dividendes, ces ordres n'ont pas été remplis. C'est par suite de cet article même que le 26 juillet M. Boveo a présenté à la chambre des députés la résolution pour que le ministre des finances eut à faire un rapport détaillé de toutes les circonstances de cette affaire. Nous aurons soin de donner à nos lecteurs un sommaire de ce document, dès que nous l'aurons en notre possession.

POUR L'ABEILLE.

Le Courrier devenu sorcier, prédit l'avenir, mais il semble avoir perdu la mémoire du passé. Dernièrement il prétendait que M. DeBuys n'avait point adressé à son parti, sa profession de foi, parce que l'aveu de ses principes en administration devait lui aliéner quelques whigs.

Quand le Courrier écrivait ce qui précède, il avait oublié la réponse de M. De Buys à la députation qui, au nom de la Convention Whig vint lui offrir la candidature. Dans cette réponse mémorable, M. DeBuys proclamait les principes les plus larges, les plus en harmonie avec la Constitution, et en même temps les plus utiles pour arriver à une bonne administration. Tous les whigs ont applaudi aux principes posés par M. De Buys, parce que ces principes sont les leurs, parce que M. De Buys n'a été, en écoutant ses propres sentimens, que l'écho des sentimens de tous les hommes de son parti.

Si le candidat du Courrier, si M. Johnson avait osé dire à ceux qui soutiennent si chaleureusement sa candidature, ces nobles paroles sorties de la bouche de M. De Buys, n'aurait-il pas été à l'instant même abandonné par ces hommes qui ne le poussent au pouvoir que par un esprit étroit de domination et par amour du pouvoir lui-même, et surtout de ses bénéfices dont ils espèrent qu'il leur reviendra quelques miettes!

M. De Buys a dit dans sa profession de foi, dans l'exposition de ses principes, que libre de tout engagement, dégagé de tout esprit de parti, il confierait les emplois de la magistrature judiciaire aux hommes que l'opinion désigna t comme les plus dignes, quelque fusse leur parti.

Ces nobles paroles portent sur elles un haut enseignement. Nous avons toujours vu avec peine la politique se glisser jusque dans ces choix, les idées prendre la place des droits. Nous avons toujours déploré la première cause de cette subversion de l'élément administratif, et nous en avons rendu responsable l'esprit d'étroite intrigue et de domination qui caractérise tous les actes du parti locofoco. En déplaçant la politique on l'a mise partout et en toute chose; on l'a affaiblie là où elle devait dominer, et ailleurs elle a affaibli les principes auxquels on l'a mêlée sans règle et sans loi.

Honneur à M. De Buys, au candidat whig pour avoir proclamé ce retour aux saines doctrines administratives, et pour avoir élevé la noble mission de juge au-dessus des misérables questions de parti.

G. B.

CHRONIQUE LOCALE.

Jack, esclave de M. Tolédano, a été arrêté par la police de la première municipalité, sous l'accusation d'avoir volé du bois de charpente à la pierre à coton de Woods, au coin des rues Claiborne et Douane.—Après examen, le recorder Genois l'a condamné à recevoir 20 coups de fouet.

BUREAU DE SANTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

La fièvre jaune a fait son apparition en ville. Trois cas non douteux ont été constatés, l'un d'entre eux s'est déjà terminé par la mort.

Nous aurions souhaité de n'avoir pas à publier une aussi triste nouvelle qui détruit d'un coup l'espoir qu'on avait trop généralement entretenu, selon nous, d'échapper cette année aux atteintes d'un fléau qui, en dépit de quelques opinions surannées, influe d'une façon si fâcheuse sur le développement et la prospérité de la ville de la Nouvelle-Orléans. Mais la vérité veut qu'on parle toujours et quand même; aussi, contrairement au dicton populaire, affirmons-nous ne pas connaître de vérité qui ne soit bonne à dire.

A ce propos nous avouerons franchement que nous espérons voir sombrer cette année la sempiternelle question d'importation et de contagion qui sans souci de ses nombreuses défaites successives, au moindre petit fait qui se plie, même à regret, à l'interprétation, se dresse chaque fois comme une nouveauté et rentre en lice avec des airs de triomphe.

A messieurs les contagionistes le Bureau de Santé fait savoir 1o. que la fièvre jaune a cessé à la Vera Cruz depuis le 30 août. 2o. qu'on n'entend pas parler de la fièvre jaune à la Havane. 3o. qu'en tous cas, le comité préposé à la Douane n'a signalé l'introduction dans notre port d'aucun bâtiment infecté. 4o. qu'enfin, presque en même tems, les trois municipalités ont eu chacune un malade. La première, au centre de sa circonscription, les deux autres à leurs extrémités.

Mais nous voilà entraînés, sans nous en appercevoir, loin du but de notre publication; qu'importent nos polémiques scientifiques à ceux que nous sommes tenus d'avertir et d'éclairer. Nous revenons à nos faits.

Il n'y a pas lieu d'espérer que l'épidémie ne s'étende pas, et même, si l'on se reporte aux époques passées, il est d'observation que la maladie venue tard a rarement été bénigne. Ainsi donc, que les non-acclimatés se précautionnent; et d'abord qu'ils se persuadent bien que la maladie n'est pas aussi redoutable que la peur et l'ignorance l'ont prétendu; que si un trop grand nombre de victimes succombent encore, la faute en est au moins à la malignité du mal qu'au mépris des conseils salutaires que l'on ne cesse de répéter chaque année et toujours presqu'inutilement. Qu'ils acceptent comme articles de foi les quelques propositions suivantes:

1o. Que la maladie prise au début, et convenablement traitée, dans la plus grande majorité des cas, guérit aisément. A eux donc le soin de réclamer assistance au premier malaise qu'ils ressentiront.

2o. Qu'il ne faut s'exposer ni aux ardeurs du soleil, ni au frais du soir, ne point coucher les fenêtres ouvertes, peu manger, ne pas boire de liqueurs fortes, ne point commettre d'excès en aucun autre genre, s'abstenir même complètement, c'est presque s'assurer l'impunité.

Nous terminerons cet article en émettant le vœu de voir cesser le scandale que donnent chaque année des personnes qui, étrangères à l'art médical, n'ayant pour tout savoir qu'une aveugle et barbare routine, les unes mues par une charité intelligente, les autres (et c'est le plus grand nombre), poussées par la cupidité, offensent audacieusement la morale en violant les lois établies, et se jouent de l'humanité en ne mettant pas en pratique les méthodes qu'elles ne peuvent connaître, et que l'étude seule et l'expérience ont consacrées comme les plus certaines.

C. DE VALLETTI, Dr. Président.

H. LEWIS, secrétaire. (Courrier.)

La goëlette *Eris*, allant de Norfolk à Newport, a chaviré vis à vis de la pointe Montauk, dans un coup de vent. Trois hommes de l'équipage se sont tenus longtemps au sommet du principal mât qui sortait un peu hors de l'eau et ont été sauvés par une goëlette de Philadelphie, la *Perle*.

Mouvement de troupes.—Il parait d'après les journaux de Norfolk, que les barques *Bachelor* et *Phenix*, ont fait voile du fort Monroe, la première le 31 août, et la dernière le 2 de ce mois. Ces barques vont à Corpus Christi, apporter quatre compagnies d'artillerie.

On lit dans le Norfolk Herald du 3: "On nous assure que le steamer des Etats-Unis Onkahyre, qui était parti le 26 août pour le Texas où il portait des dépêches, est rentré hier et a jeté l'ancre en face d'Old Point Light House sur les trois heures de l'après midi. On ignore encore la cause de ce retour inattendu.

MARINE.—La corvette des Etats-Unis *Saratoga* est arrivée à Pensacola le 31. Le brick français le Griffon est parti le 5 pour Vera-Cruz.

Le secrétaire de la guerre a nommé M. Bartlett, de New York, et l'ex-gouverneur Tood, de l'Ohio, commissaires pour explorer, au point de vue de la minéralogie, les terres qui avoisinent le lac Supérieur.

On écrit de Schoarie, que les arrangemens pris, arrangemens au moyen desquels les associations antirentistes et indiennes seraient dissoutes pourvu qu'on mit en liberté les prisonniers, sont sérieux et seront fidèlement exécutés.

Les troupes se portaient en assez grand nombre dans les districts mal disposés—et maintenant inconnaissable, il faut l'espérer, la tranquillité.

Notre commerce avec les autres nations américaines.—Le National Intelligencer du 2 fournit un tableau détaillé de la nature et de l'étendue de ce commerce, promettant d'en donner incessamment un autre relatif à notre commerce avec l'Europe et l'Asie.

Voici un sommaire de ces tableaux:

EXPORTATIONS.

Exportés en	Produits indigènes.	Produits étrangers.	Total.
Texas,	$ 106 447	81,101	177,548
Mexique,	1,392 751	401,861	1,794 612
Amérique Centrale,	103,277	46,899	150,176
Nlle Grenade,	79 231	49 5.5	128,[illegible]
Venezuela,	438,731	98,741	537,472
Brésil,	2,409,419	4'6,884	2,816,303
Répub. Cisplatine,	184,904	57,910	242,176
Répub. Argentine,	245,239	258,890	504,[illegible]
Chili,	980,645	214,574	1,195,221
Pérou,	14,663	3,767	18 6-7
Antilles Anglaises,	4,114 218	21 899	4,136 046
Colon. Anglaises,	3 361 136	306,185	3 667,311
Cube,	4 004 667	234,823	4 239,490
Hayti,	1,093 907	4,549	1 1-3,3[illegible]
	20,291 609	3,669,196	23,964,795

Ces exportations se composent principalement de provisions, liqueurs, farine, bois, produits de pêche, coton, tabac, produits manufacturés &c. &c. Il ne sera pas hors de propos de faire remarquer que les produits de nos manufactures y figurent pour environ du tiers de la somme totale.

IMPORTATIONS.

Importé du Texas,	$ 678,961
" Du Mexique,	2,387,003
" De la Rép. de l'Am. Cent.	223,498
" De la Nouvelle Grenade,	189,616
" De Venezuela,	1,436,479
" Du Brésil,	6,883,806
" De la Rép. Cisplatine,	144,763
" De la Rép. Argentine,	1,421,192
" Du Chili,	750,370
" Du Pérou,	184,424
" Des Antilles Anglaises,	687,906
" Des colonies anglaises,	1,165,715
" De Cube,	9,930,491
" D'Hayti,	1,441,244
	27,893,897

Figurent principalement parmi les objets d'importation le café, le chocolat et le cacao pour $9,123,144; le sucre pour $1,682,786, les métaux précieux pour $3,183,268; les melasses pour $2,113,866, &c.

Bons de la Trésorerie dus au 1er. septembre.—Il résulte d'une note du secrétaire de la trésorerie, publiée le 1er. septembre, qu'il restait dû alors en billets (notes) de la trésorerie—$742,014 18.

Le Courrier des E. Unis du 2, dit avoir reçu de Paris par le paquebot Burgundy, les journaux du 3 août. Nous reproduisons ses nouvelles d'Algérie, bien que les autres journaux de New York ne disent pas un mot de cet arrivage:

"ALGERIE.—Le journal l'Algérie, reçu à Paris le 3 août, contenait les nouvelles suivantes sur Abd-el-Kader.

"Abd-el-Kaker a enfin quitté le territoire de l'Algérie, et s'est retiré, accompagné seulement d'une centaine de cavaliers, au sud-est, dans le désert, au milieu des terres de libre parcours qui n'appartiennent ni à l'Algérie ni au Maroc, et qui sont désignées dans la langue arabe sous les noms de Terrains de la Rencontre, Terres du Fusil.

"D'après les clauses du traité de délimitation, signé à Lala Magrnia, ajoute le journal l'Algérie, nous avons, aussi bien que l'empereur Abd-el-Rhaman, le droit de poursuivre dans ces terres vagues tout ennemi qui nous y inquiéterait. Ce n'est pas dans cette saison que nous pouvons envoyer des troupes dans un désert sans eau et sans végétation. Dans ces contrées, du reste, Abd-el-Kader ne doit trouver aucun moyen d'existence pour lui et pour sa troupe, aussi son séjour ne peut-il y être que momentané.

"Reviendra-t-il en Algérie? Ses partisans l'attendent. Rentrera-t-il au Maroc? Mouley Abd-er-Rhahman fait tous ses efforts pour l'en empêcher. Dans une telle situation, nous devons toujours nous tenir sur nos gardes. C'est dans ce but que le général Cavaignac reste en observation au sud de Zebdou.

"Mouley-Abd-er-Rhaman a envoyé au milieu de la deira de l'ex-émir douze chérifs de la famille régnante, pour obtenir d'elle qu'elle accepât de se soumettre aux ordres de l'empereur sans s'y faire contraindre par la force."

Le même journal a reçu de Dellys une correspondance dans laquelle nous lisons:

"Le motif de l'expédition qui se prépare, outre les agressions continuelles de Ben-Salem et Bel-Kassem-ou-Kaci, est le refus fait par les Beni-Djenad, les Beni-Ouagnenoun et les Amraoua de payer le zekkat. La seule nouvelle de l'arrivée du maréchal a produit son effet, car déjà les tribus ont fait quelques tentatives de réconciliation.

"De Dellys, le maréchal s'est porté au camp du général Gentil à Aïn-el-Arba."

Les pompiers d'Albany sont en état de révolte. Le Journal dit que le foreman de la compagnie No. 1, ayant été accusé par l'ingénieur principal d'insubordination et de n'exécuter pas les ordres qu'on lui donnait, et suspendu par suite de ses fonctions par les autoritotités compétentes, la compagnie a pris fait et cause pour son foreman, et s'est promenée en procession dans les rues, pour bien constater son insubordination. Le Journal condamne, avec raison, ces actes et ceux de même nature que les pompiers ont commis, suivant lui, depuis un an.

Quatre Millérites ont, tout dernièrement, été condamnés dans le Massachusetts, à la maison de correction, pour quel motif, on ne le dit pas. Cependant on peut tenir pour certain que ce n'est pas pour avoir imité le prix de vertu. La Gazette de Barre dit, à ce propos: "Ce qu'ont fait ces misérables avec des femmes et autres est honteux plus qu'on ne saurait dire."

MARIAGE FACILE.—Pendant un certain temps, un couple qu'il n'est pas nécessaire de nommer, a vécu tranquillement à Philadelphie. Mais un beau jour le calme a fait place à l'orage et le mari a (qu'on nous pardonne l'expression) coupé les vivres. Sur cela la femme demande judiciairement une pension alimentaire, mais le mari dit pour toute défense qu'il n'y a pas de mariage légal et que partant il ne doit rien.

Il parait, d'après les témoignages, que les parties se sont prises pour mari et femme devant témoins; mais que nul ministre de la religion, nul officier de la loi, n'est intervenu, c'est un mot un simple mariage verbal. Le juge Sargent a décidé que le mariage était légal, et a condamné le mari à payer à sa femme $10 par semaine à titre de pension alimentaire. Le mari ayant refusé d'obéir, a été emprisonné pour mépris de cour. La cause a été de nouveau appelée sur un *habeas corpus* et la défense confiée à des avocats de mérite; mais tout cela inutilement. Le juge a maintenu sa décision première. Cette interprétation de la loi n'est pas nouvelle. Elle est consacrée en Angleterre et sanctionnée dans la Caroline du Sud par une loi spéciale de 1709, "afin que nul ne fut empêché de se marier faute de ministres."

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

(Pour les deux premières, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 7 février.
Pour la troisième voir l'*Abeille* du 4 août au 10 sept.

M. NOIRTIER DE VILLEFORT.

Voici ce qui s'était passé dans la maison du procureur du Roi, après le départ de Mme Danglars et de sa fille et pendant la conversation que nous venons de rapporter.

M. de Villefort était entré chez son père, suivi de Mme de Villefort; quant à Valentine, nous savons où elle était.

Tous deux, après avoir salué le vieillard, après avoir congédié Barrois, vieux domestique depuis plus de vingt-cinq ans à son service, avaient pris place à ses côtés.

M. Noirtier, assis dans son grand fauteuil à roulettes, où on le plaçait le matin et d'où on le tirait le soir, assis devant une glace qui réfléchissait tout l'appartement et lui permettait de voir, sans même tenter un mouvement devenu impossible, qui entrait dans sa chambre, qui en sortait, et ce qu'on faisait tout autour de lui; M. Noirtier, immobile comme un cadavre, regardait avec des yeux intelligens et vifs ses enfans, dont la cérémonieuse révérence lui annonçait quelque démarche officielle et inattendue.

La vue et l'ouïe étaient les deux seuls sens qui animassent encore, comme deux étincelles, cette matière humaine déjà aux trois quarts façonnée pour la tombe; encore, de ces deux sens, un seul pouvait-il révéler au dehors la vie intérieure qui animait la statue, et le regard qui dénonçait cette vie intérieure était semblable à une de ces lumières lointaines qui, durant la nuit, apprennent au voyageur perdu dans un désert qu'il y a encore un être existant qui veille dans ce silence et dans cette obscurité.

Aussi dans cet œil noir du vieux Noirtier, surmonté d'un sourcil noir, tandis que toute la chevelure qu'il portait longue et pendante sur les épaules était blanche; dans cet œil, comme cela arrive pour tout organe de l'homme exercé aux dépens des autres organes, s'étaient concentrées toute l'activité, toute l'adresse, toute la force, toute l'intelligence répandues autrefois dans ce corps et dans cet esprit. Certes le geste du bras, le son de la voix, l'attitude du corps manquaient; mais cet œil puissant suppléait à tout: il commandait avec les yeux, il remerciait avec les yeux; c'était un cadavre avec des yeux vivans, et rien n'était plus effrayant parfois que ce visage de marbre au haut duquel s'allumait une colère ou luisait une joie. Trois personnes seulement savaient comprendre ce langage du pauvre paralytique: c'étaient Villefort, Valentine et le vieux domestique dont nous avons déjà parlé. Mais comme Villefort ne voyait que rarement son père, et pour ainsi dire quand il ne pouvait faire autrement; comme, lorsqu'il le voyait il ne cherchait pas à lui plaire en le comprenant, tout le bonheur du vieillard reposait en sa petite fille, et Valentine était parvenue, à force de dévouement, d'amour et de patience, à comprendre du regard toutes les pensées de Noirtier. A ce langage muet ou inintelligible pour tout autre, elle répondait avec toute sa voix, toute sa physionomie, toute son âme, de sorte qu'il s'établissait des dialogues animés entre cette jeune fille et cette prétendue argile, à peu près redevenue poussière, et qui cependant était encore un homme d'un savoir immense, d'une pénétration inouïe et d'une volonté aussi puissante que peut l'être l'âme enfermée dans une matière par laquelle elle a perdu le pouvoir de se faire obéir.

Valentine avait donc résolu cet étrange problème de comprendre la pensée du vieillard pour lui faire comprendre la sienne à elle, et grâce à cette étude, il était bien rare que dans les choses ordinaires de la vie elle ne tombât point juste sur le désir de cette âme vivante, ou sur le besoin de ce cadavre à moitié insensible.

Quant au domestique, comme depuis vingt-cinq ans, ainsi que nous l'avons dit, il servait son maître, il connaissait si bien toutes ses habitudes, qu'il était rare que Noirtier eût besoin de lui demander quelque chose.

Villefort n'avait en conséquence besoin du secours ni de l'un ni de l'autre pour entamer avec son père l'étrange conversation qu'il venait provoquer. Lui-même, nous l'avons dit, connaissait parfaitement le vocabulaire du vieillard, et s'il ne s'en servait point plus souvent, c'était par ennui et par indifférence. Il laissa donc Valentine descendre au jardin, il éloigna donc Barrois, et après avoir pris sa place à la droite de son père, tandis que Mme de Villefort s'asseyait à sa gauche:

—Monsieur, dit-il, ne vous étonnez pas que Valentine ne soit pas montée avec nous et que j'aie éloigné Barrois, car la conférence que nous allons avoir ensemble est de celles qui ne peuvent avoir lieu devant une jeune fille ou un domestique; Mme de Villefort et moi avons une communication à vous faire.

Le visage de Noirtier resta impassible pendant ce préambule, tandis qu'au contraire l'œil de Villefort semblait vouloir plonger jusqu'au plus profond du cœur du vieillard.

—Cette communication, continua le procureur du Roi avec son ton glacé et qui semblait ne jamais admettre la contestation, nous sommes sûrs, Mme de Villefort et moi, qu'elle vous agréera.

L'œil du vieillard continua de demeurer atone; il écoutait, voilà tout.

—Monsieur, reprit Villefort, nous marions Valentine.

Une figure de cire ne fût pas restée plus froide à cette nouvelle que ne resta la figure du vieillard.

—Le mariage aura lieu avant trois mois, reprit Villefort.

L'œil du vieillard continua d'être inanimé.

Mme de Villefort prit la parole à son tour, et se hâta d'ajouter:

—Nous avons pensé que cette nouvelle aurait de l'intérêt pour vous, Monsieur; d'ailleurs Valentine a toujours semblé attirer votre affection; il nous reste donc à vous dire seulement le nom du jeune homme qui lui est destiné. C'est un des plus honorables partis auxquels Valentine puisse prétendre; il y a de la fortune, un beau nom et des garanties parfaites de bonheur dans la conduite et les goûts de celui que nous lui destinons, et dont le nom ne doit pas vous être inconnu. Il s'agit de M. Franz de Quesnel, baron d'Epinay.

Villefort, pendant le petit discours de sa femme, attachait sur le vieillard un regard plus attentif que jamais. Lorsque Mme de Villefort prononça le nom de Franz, l'œil de Noirtier, que son fils connaissait si bien, frissonna, et les paupières, se dilatant comme eussent pu faire des lèvres pour laisser passer des paroles, laissèrent, elles, passer un éclair.

Le procureur du Roi, qui savait les anciens rapports d'inimitié politique qui avaient existé entre son père et le père de Franz, comprit ce feu et cette agitation, mais cependant il les laissa passer comme inaperçus, et reprenant la parole où sa femme l'avait laissée:

—Monsieur, dit-il, il est important, vous le comprenez bien, près comme elle est d'atteindre sa dix-neuvième année, que Valentine soit enfin établie. Néanmoins, nous ne vous avons point oublié dans les conférences, et nous nous sommes assuré d'avance que le mari de Valentine accepterait de vivre, sinon près de nous, qui gênerions peut-être un jeune ménage, du moins que vous, que Valentine chérit particulièrement, et qui, de votre côté, paraissez lui rendre cette affection, vivriez près d'eux, de sorte que vous ne perdrez aucune de vos habitudes, et que vous aurez seulement deux enfans au lieu d'un pour veiller sur vous.

L'éclair du regard de Noirtier devint sanglant.

Assurément il se passait quelque chose d'affreux dans l'âme de ce vieillard, assurément le cri de la douleur et de la colère montait à sa gorge, et, ne pouvant éclater, l'étouffait, car son visage s'empourpra et ses lèvres devinrent bleues.

Villefort ouvrit tranquillement une fenêtre en disant:

—Il fait bien chaud ici, et cette chaleur fait mal à M. Noirtier.

Puis il revint, sans se rasseoir.

—Ce mariage, ajouta Mme de Villefort, plait à M. d'Epinay et à sa famille; d'ailleurs sa famille se compose seulement d'un oncle et d'une tante. Sa mère étant morte au moment où elle le mettait au monde, et son père ayant été assassiné en 1815, c'est-à-dire quand l'enfant avait deux ans à peine, il ne relève donc que de sa propre volonté.

—Assassinat mystérieux, dit Villefort, et dont les auteurs sont restés inconnus, quoique le soupçon ait plané sans s'abattre au-dessus de la tête de beaucoup de gens.

Noirtier fit un tel effort que ses lèvres se contractèrent comme pour sourire.

—Or, continua Villefort, les véritables coupables, ceux-là qui savent qu'ils ont commis le crime, ceux-là sur lesquels peut descendre la justice des hommes pendant leur vie et la justice de Dieu après leur mort, seraient bien heureux d'être à notre place, et d'avoir une fille à offrir à M. Franz d'Epinay pour éteindre jusqu'à l'apparence du soupçon.

Noirtier s'était calmé avec une puissance que l'on n'aurait pas dû attendre de cette organisation brisée.

—Oui, je comprends, répondit-il du regard à Villefort, et ce regard exprimait tout ensemble le dédain profond et la colère intelligente.

Villefort de son côté répondit à ce regard, dans lequel il avait lu ce qu'il contenait, par un léger mouvement d'épaules.

Puis il fit signe à sa femme de se lever.

—Maintenant, monsieur, dit Mme de Villefort, agréez tous mes respects. Vous plait-il qu'Edouard vienne vous présenter ses respects?

Il était convenu que le vieillard exprimait son approbation en fermant les yeux, son refus en les clignant à plusieurs reprises, et avait quelque désir à exprimer quand il les levait au ciel.

S'il demandait Valentine, il fermait l'œil droit seulement.

S'il demandait Barrois, il fermait l'œil gauche.

A la proposition de Mme de Villefort, il cligna vivement des yeux.

Mme de Villefort, accueillie par un refus évident, se pinça les lèvres.

—Je vous enverrai donc Valentine, alors? dit-elle.

—Oui, fit le vieillard en fermant les yeux avec vivacité.

M. et Mme de Villefort saluèrent et sortirent en ordonnant qu'on appelât Valentine, déjà prévenue au reste qu'elle aurait quelque chose à faire dans la journée près de M. Noirtier.

Derrière eux, Valentine, toute rose encore d'émotion, entra chez le vieillard. Il ne lui fallut qu'un regard pour qu'elle comprit combien souffrait son aïeul et combien de choses il avait à lui dire.

—Oh! bon papa, s'écria-t-elle, qu'est-il donc arrivé? On t'a fâché, n'est-ce pas, et tu es en colère?

—Oui, fit-il en fermant les yeux.

—Contre qui donc? Contre mon père? non; contre Mme de Villefort? non; contre moi?

Le vieillard fit signe que oui.

—Contre moi! reprit Valentine étonnée.

Le vieillard renouvela le signe.

—Et que t'ai-je donc fait, cher bon papa? s'écria Valentine.

Pas de réponse; elle continua:

—Je ne t'ai pas vu de la journée, on t'a donc rapporté quelque chose de moi?

—Oui, dit le regard du vieillard avec vivacité.

—Voyons donc que je cherche. Mon Dieu, je te jure, bon père.... Ah!.... M. et Mme de Villefort sortent d'ici, n'est-ce pas?

—Oui.

—Et ce sont eux qui t'ont dit ces choses qui te fâchent? Qu'est-ce donc? Veux-tu que j'aille le leur demander pour que je puisse m'excuser près de toi?

—Non, non, fit le regard.

—Oh! mais tu m'effraies. Qu'ont-ils pu dire, mon Dieu? Et elle chercha.

—Oh! j'y suis, dit-elle, en baissant la voix et en se rapprochant du vieillard. Ils ont parlé de mon mariage peut-être?

—Oui, répliqua le regard courroucé.

—Je comprends; tu m'en veux de mon silence. Oh! vois-tu, c'est qu'ils m'avaient bien recommandé de ne t'en rien dire; c'est qu'ils ne m'en avaient rien dit à moi-même, et que j'avais surpris en quelque sorte ce secret par indiscrétion; voilà pourquoi j'ai été si réservée avec toi. Pardonne-moi, bon papa Noirtier!

Redevenu fixe et atone, le regard sembla répondre: Ce n'est pas seulement ton silence qui m'afflige.

—Qu'est-ce donc? demanda la jeune fille; tu crois peut-être que je t'abandonnerais, bon père, et que mon mariage me rendrait oublieuse?

—Non, dit le vieillard.

—Ils t'ont dit alors que M. d'Epinay consentait à ce que nous demeurassions ensemble?

—Oui.

—Alors pourquoi es-tu fâché?

Les yeux du vieillard prirent une expression de douceur infinie.

—Oui, je comprends, dit Valentine, parce que tu m'aimes.

Le vieillard fit signe que oui.

—Et tu as peur que je ne sois malheureuse?

—Oui.

—Tu n'aimes pas M. Franz?

Les yeux répétèrent trois ou quatre fois:

—Non, non, non.

—Alors tu as bien du chagrin, bon père?

—Oui.

—Eh! bien, écoute, dit Valentine en se mettant à genoux devant Noirtier et en lui passant ses bras autour du cou, moi aussi j'ai bien du chagrin, car moi non plus je n'aime pas M. Franz d'Epinay.

Un éclair de joie passa dans les yeux de l'aïeul.

—Quand j'ai voulu me retirer au couvent, tu te rappelles bien que tu as été si fort fâché contre moi.

Une larme humecta la paupière aride du vieillard.

—Eh bien! continua Valentine, c'était pour échapper à ce mariage qui fait mon désespoir.

La respiration de Noirtier devint haletante.

—Alors ce mariage te fait bien du chagrin, bon père. O mon Dieu! si tu pouvais m'aider, si nous pouvions à nous deux rompre leur projet. Mais tu es sans force contre eux, toi, dont l'esprit cependant est si vif et la volonté si ferme; mais quand il s'agit de lutter, tu es aussi faible et même plus faible que moi. Hélas! tu eusses été pour moi un protecteur si puissant aux jours de ta force et de ta santé; mais aujourd'hui tu ne peux plus que me comprendre et te réjouir ou t'affliger avec moi; c'est un dernier bonheur que Dieu a oublié de m'enlever avec les autres.

Il y eut à ces paroles dans les yeux de Noirtier une telle expression de malice et de profondeur, que la jeune fille crut y lire ces mots:

—Tu te trompes, je puis encore beaucoup pour toi.

—Tu peux quelque chose pour moi, cher bon papa? traduisit Valentine.

—Oui.

Noirtier leva les yeux au ciel. C'était le signe convenu entre lui et Valentine lorsqu'il désirait quelque chose.

—Que veux-tu, chère père, voyons?

Valentine chercha un instant dans son esprit, exprima tout haut ses pensées à mesure qu'elles se présentaient à elle, et, voyant qu'à tout ce qu'elle pouvait dire le vieillard répondait constamment: *Non*.

—Allons, fit-elle, les grands moyens, puisque je suis si sotte!

Alors elle récita l'une après l'autre toutes les lettres de l'alphabet depuis A jusqu'à N, tandis que son sourire interrogeait l'œil du paralytique; à N, Noirtier fit signe que oui.

—Ah! dit Valentine, la chose que vous désirez commence par la lettre N, c'est à l'N que nous avons affaire? Eh bien! voyons, que lui voulons-nous à l'N, na-ne-ni-no.

—Oui, oui, oui, fit le vieillard.

—Ah! c'est no.

—Oui.

Valentine alla chercher un dictionnaire qu'elle posa sur un pupitre devant Noirtier: elle l'ouvrit, et quand elle eut vu l'œil du vieillard fixé sur ses feuilles, son doigt courut vivement du haut en bas des colonnes.

L'exercice, depuis six ans que Noirtier était tombé dans le fâcheux état où il se trouvait, lui avait rendu les épreuves si faciles, qu'elle devinait aussi vite la pensée du vieillard que si lui-même eût pu chercher dans le Dictionnaire.

Au mot *notaire*, Noirtier lui fit signe de s'arrêter.

—*Notaire*, dit-elle, tu veux un notaire, bon papa?

Le vieillard fit signe que c'était effectivement un notaire qu'il désirait.

—Il faut donc envoyer chercher un notaire? demanda Valentine.

—Oui, fit le paralytique.

—Mon père doit-il le savoir?

—Oui.

—Es-tu pressé d'avoir ton notaire?

—Oui.

—Alors, on va te l'envoyer chercher tout de suite, cher père. Est-ce tout ce que tu veux?

—Oui.

Valentine courut à la sonnette et appela un domestique pour le prier de faire venir M. ou Mme de Villefort chez le grand-père.

—Es-tu content? dit Valentine; oui.... je le crois bien, hein? ce n'était pas facile à trouver cela!

Et la jeune fille sourit à l'aïeul comme elle eût pu faire à un enfant.

M. de Villefort entra ramené par Barrois.

—Que voulez-vous, Monsieur? demanda-t-il au paralytique.

—Monsieur, dit Valentine, mon grand-père désire un notaire.

A cette demande étrange, et surtout inattendue, M. de Villefort échangea un regard avec le paralytique.

—Oui, fit ce dernier avec une fermeté qui indiquait qu'avec l'aide de Valentine et de son vieux serviteur, qui savait maintenant ce qu'il désirait, il était prêt à soutenir la lutte.

—Vous demandez le notaire? répéta Villefort.

—Oui.

—Pourquoi faire?

Noirtier ne répondit pas.

—Mais qu'avez-vous besoin d'un notaire? demanda Villefort.

Le regard du paralytique demeura immobile et par conséquent muet, ce qui voulait dire:—Je persiste dans ma volonté.

—Pour nous faire quelque mauvais tour? dit Villefort; est-ce la peine?

—Mais enfin, dit Barrois, prêt à insister avec la persévérance habituelle aux vieux domestiques, si monsieur veut un notaire, c'est apparemment qu'il en a besoin. Ainsi je vais aller chercher un notaire.

Barrois ne reconnaissait d'autre maître que Noirtier, et n'admettait jamais que ses volontés fussent contestées en rien.

—Oui, je veux un notaire, dit le vieillard en fermant les yeux d'un air de défi, et comme s'il eût dit: Voyons si l'on osera me refuser ce que je veux.

—On aura un notaire, puisque vous en voulez absolument un, Monsieur; mais je m'excuserai près de lui et vous excuserai vous-même, car la scène sera fort ridicule.

—N'importe, dit Barrois, je vais toujours l'aller chercher.

Et le vieux serviteur sortit triomphant.

(*La suite incessamment.*)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Oronoco, Byrne, Boston, J. A. Merritt & co
Goel Margaret, Oliver, Apalachicola, F. O. Rogers & co
Goel Yucateco, Pratts, Campèche, J. Pratts

ARRIVES.

Steamer Fashion, Fullerton de Mobile
Steamer Independence, Littleton, St. Louis
Steamer M. B. Hamer, Wallis, Yazoo City

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Caledonia, Lott	16 août	1 sept.
Great Western, Mathews	23 août	11 sept.
Great Britain, Hoskens	26 sept	21 sept.

DERNIERES DATES.

Boston	août 30	Londres	août	2
New-York	sept. 1	Liverpool	août	4
Philadelphie	sept. 1	Paris	août	1
Baltimore	sept. 1	Havre	août	1
Washington	sept. 2	Bordeaux	juil.	25
Charleston	sept. 2	Vera-Cruz	août	30
Havane	août 16	Mexico	août	26
Galveston	sept. 4	Tampico	août	20

LA PANACEE INDIENNE pour la destruction du mercure et de la Scrofule, c'est un moyen efficace de neutraliser les mauvais effets du mercure. On la vend chez Comstock & Ramsey, rue Poydras, No. 36. Cette panacée enlève les rhumatismes causés par le mercure; calme les douleurs dans les os et dissipe les glandes et tumeurs scrofuleuses, elle rétablit aussi les muscles. Cette panacée ne guérit pas tous les maux, mais le mal positif qu'elle est efficace dans tous les cas où le mercure a pu miner le système.

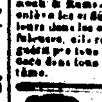

EXCELLENTE AFFAIRE

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART

LE soussigné devant s'absenter, offre à vendre son bel Etablissement d'horticulture bien connu, situé au faubourg Washington, près des magasins à tabac, à un îlet de la Levée, faisant face aux rues Poëyfarre, Morson et Leseps. Le dit établissement mesure 105 pieds 4 pouces de face à la rue Poëyfarre, sur 163 pieds de profondeur, et 84 pieds de face à la rue Leseps, sur 161 pieds de profondeur et fait face à la rue Morson, faisant encoignure.

La maison sur la rue Poëyfarre, se compose de deux appartemens, une galerie vitrée, deux cabinets aux deux extrémités de la cour; une cuisine avec chambre à repasser, une galerie et deux cabinets, une écurie avec chambre à coucher à domestiques, un hangard pour terre et deux latrines.

Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, 80 panneaux de couche chaude avec leurs châssis vitrés, deux longues couches de 80 à 90 pieds de long et 10 et 14 de large, une grande bâtisse de trois appartements pour loger les jardiniers et autres travailleurs; un hangard à compartiment pour préparer les terres, bassin, etc.

Le stock de l'établissement se compose d'une grande variété de plantes et arbustes en pleine terre pour la multiplication, et une grande quantité de plantes et arbustes en pots pour les ventes journalières. Le tout forme un des assortiments les plus complets dans ce genre qu'on puisse trouver aux environs de la Nlle Orléans.

S'adresser à J. BOURDIN, sur le dit établissement, ou rue St Philippe, No. 112, entre Bourbon et Dauphine.

11 sept—3m

ETOFFES du pays—100 balles coton à drap, 3½ et 4/4 [illegible] Market; 7/8; 60 caisses coton à draps blanc, de Dewight; [illegible] ... à vendre en magasin par Wm FROST & Co. 20, Vieille Levée. 11 sept

TOILE et cordes d'emballage—400 pièces excellente toile, 1200 rouleaux cordes, à vendre en magasin par W FROST & Co., 20 Vieille Levée. 11 sept

HUILE—3000 gallons huile de sperme, blanchie et au naturel, pour l'hiver; 300 gallons huile de baleine raffinée, à vendre en magasin par Wm FROST & Co., 20 Vieille Levée. 11 sept

BOUTEILLES VIDES, à vendre par AUG MOLIER, 90 St Louis. 11 sept

VERDERGRIS—16 caisses verdegris en poudre, pur, à vendre par FOSDICK & BRO., 74 Camp. 11 sept

BARRIQUES—300 jeux de barriques à mélasse, à vendre par FOSDICK & BRO., 74 Camp. 11 sept

HUILE—5000 gallons, à vendre par FOSDICK & BRO., 74 Camp. 11 sept

CLOUS—300 barillets excellents Clous de Weymouth, dimensions assortie, à vendre en magasin, par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 11 sept

MADERE—94 quarts de barrique supérieur, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 11 sept

SAVON—300 caisses savon brun No. 1 extra, 50 dito de ménage, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp. 11 sept

AMIDON—A vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp. 11 sept

THE—60 caisses et 50 de contenant des boîtes de 12 et 15 livres, thé Young Hyson; 60 demi caisses thé Pouchong et Souchong, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp. 11 sept

ASSURANCES MUTUELLES.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES GENERALES DE NEW-YORK, ayant assuré et pris les risques de l'Océan, de cette ville (laquelle est actuellement en liquidation) est prête à assurer contre les risques du feu, de la navigation des rivières et de la mer, aux termes les plus favorables. Le bureau est au même endroit que celui de la Compagnie de l'Océan, de cette ville, Camp No. 46.

La Compagnie d'Assurances Mutuelles Générales, a un fort capital bien placé; elle a remboursé aux personnes qui ont pris des assurances avec elle quatre-vingt-douze pour cent sur les primes, dans l'espace de trois dernières années, en script portant six pour cent d'intérêt, et payable annuellement; et attendu que la compagnie est entièrement conduite sur le principe mutuel, c'est à dire en divisant entre ceux qui paient les primes tous les profits du Bureau, on doit avoir l'espérance que les opérations à venir pourront donner des dividendes aussi forts que ceux qu'on réalise dans tout autre Bureau d'Assurances Mutuelles.

Cette Compagnie offre en outre l'avantage de payer les pertes aux assurés, soit à New York ou à la Nouvelle Orléans, selon l'option des personnes.

CHAS BRIGGS, EDW OGDEN, Agens.
Bureau No. 46 rue du Camp. 14 sept—1 an

Nouvelle-Orléans, le 18 août 1845.

LA Compagnie d'Assurances Mutuelles Générales de N. York a acquis la certitude que la perte résultant pour elle du récent et désastreux incendie de cette dite ville n'excédera pas $300,000, et elle a, par une nouvelle souscription au fonds capital, et par d'autres arrangemens, augmenté ses ressources réelles jusqu'à concurrence de près d'un demi million de piastres, de manière à faire face aux pertes garanties par les polices octroyées par l'agence de la Nouvelle Orléans.

Les soussignés, dûment autorisés comme agens de la compagnie, continueront d'assurer contre les risques de mer, de rivières et d'incendie aux conditions les plus favorables, à leur bureau rue du Camp No. 46.

CHS. BRIGGS & EDW. OGDEN, Agens. 19 sept—10

PEET & MORTON, MARCHANDS EN GROS, DE MARCHANDISES SECHES, 25, rue des Magasins. 16 sept

CONFISEUR.

ANTOINE ALARD prévient le public qu'il a ouvert le [illegible] rue de la Levée, No. 29 [illegible]

CHAUSSURES.

LE soussigné [illegible]

Le Comte de Monte-Christo.

LA sixième livraison de ce Roman vient de paraître. Les Editeurs, en commençant cette publication, annonçaient sur la foi du Journal des Débats, qu'elle formerait de cinq à six livraisons, de 35 à 40 pages. Ce calcul s'est trouvé faux. Le COMTE DE MONTE CHRISTO atteindra, selon toute probabilité, le chiffre de 8 ou 9 livraisons.

En conséquence, les Editeurs ont porté le prix de la souscription à $1 50 pour l'ouvrage complet.

On souscrit au bureau de l'Abeille, chez Victor Hebert, rue de Chartres, et chez J. Lelièvre, rue Royale.

HISTOIRE

Du Consulat et de l'Empire,

PAR A. THIERS.

LES 5me et 6me livraisons de l'HISTOIRE DU CONSULAT et de l'EMPIRE, par A. Thiers, sont présentement en vente chez VICTOR HEBERT, 149 Chartres. 9 sept

PRIX: QUINZE CENTS la livraison.

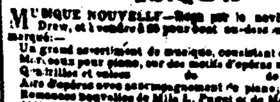

MUSIQUE NOUVELLE—Reçu par le navire Susan Drew, et à vendre à 50 pour cent au-dessous du prix marqué:—

Un grand assortiment de musique, consistant en:
Morceaux pour piano, sur des motifs d'opéras nouveaux;
Quadrilles et valses do do;
Airs d'opéras avec accompagnement de piano;
Romances nouvelles de Mlle L. Puget et de Masini;
Mélodies de Schubert;
Musique pour flûte, violon, etc. etc.

T. E. BENOIT, 79 Chartres. 10 sept

EN FAILLITE—Bureau du Greffier—Cour de District des Etats Unis pour le District de la Louisiane, neuf septembre 1845—Rapport du bureau des commissaires dans la faillite de Victor Lefebvre—No. 418—L'état de la faillite susdite ayant été soumis au bureau des commissaires afin qu'ils aient à faire leur rapport avant l'ordre de distribution des fonds entre les divers créanciers qui ont fait preuve de leurs réclamations [illegible] ... M. R. JENNINGS, Greffier. Par L. E. SIMONDS, Député greffier. 10 sept—3 en 30j

LES consignés don avant de l'emploi à un jeune âgé de 15 à 20 ans et connaissant la ville. Il est inutile de se présenter s'il n'est pas bien recommandé. LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane. 11 sep

ABSINTHE Suisse de Pernod et FROMAGE de Gruyère, en débarquement et à vendre par LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane. 11 sep

HUILE d'olives—100 paniers de 24 onces, à vendre par LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane. 11 sep

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—En magasin et à vendre par le soussigné, 150 pièces excellente toile de Kentucky. 700 rouleaux cordes. E JOHNS, 110 Poydras. 10 sep

ARTICLES DIVERS—A vendre par le soussigné: 50 caisses vin de Hock très supérieur, des crûs les plus réputés; 100 caisses Sauternes; 50 paniers Champagne, marque Napoléon; 30 paniers huile d'olive; 250 douzaines eau de cologne supérieure; 50 caisses contenant 36 cruches eau de Kissingen; 4 quarts de barriques vin de Porto; 3½ milliers excellens cigares de la Havane, des marques les plus réputées, telles que: Regalias, Imperiales, Canones, Panetelas, Trabucos, Millar, et Damas. E JOHNS, 110 Poydras. 10 sep

FRUITS AU JUS—En débarquement du navire Susan Drew et à vendre par le soussigné: 6 caisses fruits au jus en bouteilles et demi bouteilles. CHS DUFOUR, 11 Conti. 10 sep

CHAMPAGNE—100 paniers en débarquement du navire Susan Drew, du Havre, des marques du Marquis, de Loisson et du Comte de Mordant, à vendre par JORDY & BRAZIER, 39, rue Conti. 10 sept

COTON Lowell—20 balles 7/8, 10 de 4/4, en débarquement du navire Emily Taylor, à vendre par Wm FROST & Co. 20, Vieille Levée. 10 sept

INDIENNES Merrimack—10 caisses bleues en débarquement du navire Amazon à vendre par Wm. FROST & Co. 20 Vieille Levée. 10 sept

BLANCS de Baleine—500 caisses New Bedford, assortis de grandeurs, en débarquement du navire Amazon, à vendre par Wm. FROST & Co. 20, Vieille Levée. 10 sept

HUILE de baleine—75 barils épurée, en débarquement du navire Amazon et à vendre par Wm FROST & Co. 20 Vieille Levée. 10 sept

HUILE de blanc de baleine—5150 galons d'hiver épurée, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30 Vieille Levée. 10 sept

ROUGE de plomb—40 barillets sec, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 10 sept

ETRILLES—Quelques douzaines à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30 Vieille Levée. 10 sept

HUILE de Palme—5 barriques pour savon, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 10 sept

CAMPHRE—300 livres, raffiné, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 10 sept

HUILE DE LIN, et thérébentine—25 barils huile au glaise, 15 barils thérébentine, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 10 sept

THE, poivre, piment, &c. à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30 Vieille Levée. 10 sept

INDIGO, Quinine, &c.—20 caisses indigo de Caraccas; 20 onces quinine de Paw; 7 barriques garance; 4 caisses cos pipro raffiné, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30 Vieille Levée. 10 sept

AVIS.

Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques de la Municipalité No. 3.

LES marchands et négociants qui peuvent avoir besoin de jeunes commis ou apprentis, sont respectueusement informés qu'ils peuvent les obtenir en s'adressant à un des Messieurs suivants, qui ont été nommés comme un comité pour procurer de l'emploi à des élèves des Ecoles Publiques de la Municipalité No. 3, dont l'âge, la capacité et la conduite morale peuvent les mettre à des situations.

P. S. WILTZ, Président du bureau des directeurs, No. 56 Vieille Levée.
H. BOULET, Chairman du comité, encoignure Magasins et Commune.
B. VOORHIES, No. 31, rue Tchoupitoulas.
L. DELETRA, à la Douane.

Par ordre du Bureau.

GEO. W. HARBY, Secrétaire du Bureau des directeurs. 3 sept—7,10,17

TALAMON FRERES, 44 rue Chartres

VIENNENT de recevoir par le navire Susan Drew, du Havre:

30 douzaines veaux vernis de Nye,
24 do do cirés grande et petits,
24 do poires avant pieds,
24 do do tiges,
100 douzaines veaux non plus hées,
50 do ca-quettes pour enfants, Kossmines et autres.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans reçus directement de Bordeaux et de Marseille:

200 barils vin de Porto, 150 barils vin de Madère,
3 pipes vieux Madère,
50 barriques vin de Bordeaux,
24 do do pour familles,
15 barils vin blanc,
25 barils Monongahela Whiskey,
150 caisses eau de fleurs d'oranger,
200 caisses vin de Bordeaux de différentes qualités,
50 caisses absinthe,
300 caisses sucre de Camille,
75 paniers champagne,
100 milliers bouchons assortis en balles et en sacs,
20 caisses Marasquin,
30 balles amandes,
3 demi-pipes vieux Cognac,
4 demi pipes do—A vendre par P. LONGIS, 136, rue Royale. 6 sept

GARTHWAITE, PAYAN & Co., No. 39, rue du Canal, entre la Vieille Levée et la rue Chartres.

MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL.

ONT reçu par les navires Oswego et Rhode Island, et offrent à vendre à des prix excessivement bas, pour du comptant, les marchandises suivantes:

HABILLEMENTS POUR HABITATIONS:

200 gilets ronds de kersey, à la monkey,
200 gilets ronds de kersey,
200 paires pantalons de kersey,
300 surtouts à la pilote,
100 douzaines casquettes en veau-marin, pour hommes et pour femmes.

Un assortiment de bretelles en gomme élastique et en coton; pantalons satinet, à raie et de fantaisie, &c.

Les habitants, marchands et détaillants, sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises avant de faire leurs emplettes ailleurs.

DAMEJEANNES—300 damejeannes de cinq gallons, en débarquement du navire Susan Drew, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 100, Royale. 9 sept

DEMANDE DE PENSION—Un Monsieur, seul, désire trouver une pension et un logement dans une famille particulière de cette ville, où l'on ne parle que le français. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 sept—3

WHISKEY—100 barils rectifié, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95, Tchoupitoulas. 8 sept

SAVON—60 caisses de Cincinnati, No. 1, assortiment, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

BEURRE—Quelques barillets de Goshen, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

BACON—Quelques boucauts jambons et épaules à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

HUILE de saindoux—100 barils Pennsylvanie qualité pour l'hyver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

SAINDOUX—40 barils, en bon état, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

CHANVRE Filé—75 balles du Missouri, passé au cordelle, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

FARINE—200 barils farine du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

CORDES D'EMBALLAGE—100 rouleaux du Missouri, petites dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 95 Tchoupitoulas. 8 sept

SUCRE DE LA HAVANE, blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 95, Commune. 8 sept

CIGARES de la Havane—Un assortiment des marques Figaro, Cabaña, Minerva, Fleur de Marie, &c. à vendre par B. VALLS, 95 Commune. 8 sept

GUAVA—Pâte et gelée, à vendre par B. VALLS, 95 Commune. 8 sept

GRAINES pour Oiseaux, à vendre par B. VALLS, 95 Commune. 8 sept

GINGEMBRE—[illegible] à vendre par B. VALLS, 95 Commune. 8 sept

BOUCHONS—60 sacs de [illegible], à vendre par B. VALLS, 95, Commune. 8 sept

NOIR ANIMAL, de [illegible], à vendre par B. VALLS, 95, Commune. 8 sept

CONFITURES de la Havane [illegible] B. VALLS, 95 Commune. 8 sept

RHUM de la Havane [illegible] B. VALLS, 95 Commune. 8 sept

A [illegible]

AVIS.

CERTAINS bruits ayant circulé sur le compte du soussigné, celui-ci croit devoir faire connaître le débit de chaque compte de la maison Wattie & Salle, savoir:

Compte de M. E. Wattie, débit de la maison de Paris, depuis qu'il ne peut rendre compte, ci $12,500 00
Son compte particulier à la Nouvelle-Orléans, pendant 3 1/2 ans 9,000 00
$21,500 00

Plus—Son capital social qu'il a refusé de verser dans la société. $10,000 00

Compte de M. A. Salle, pendant sept années de résidence à la Nouvelle-Orléans, ci 9,000 00

A. SALLE.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun compte qui ne soit accompagné d'un ordre délivré par nos commis, et nous ne livrerons plus aucunes marchandises autres qu'à leur porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.

Nlle. Orléans, 1er sept. 1845.

9 sept—2w GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun compte pour marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1845.

HARVEY & COOLIDGE, 5, Front Levée. 9 sept

MAGASIN A LOUER.

Un superbe magasin à quatre étages, ayant un comptoir très élégant, situé rue Natchez, près de la Bourse de Commerce, et maintenant occupé par MM. Thos. J. Kent and Co. Possession en sera donnée le premier novembre ou plus tôt si on le désire.

Un magasin à trois étages, en très bon état, rue St. Louis No. 67, maintenant occupé par M. J. Latour. Possession pour le 1er novembre prochain.

Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 62 rue St. Louis. 8 sept

A LOUER—Une maison sur le chemin du Bayou, d'un étage de haut et ayant chacune deux chambres, un cabinet et galerie, ainsi qu'une grande cour et une cuisine.

On peut en prendre possession le 1er de septembre courant. S'adresser à ROBERT MURPHY, 100 Vieux Bassin. 6 sept

AVIS AUX CORDONNIERS.

LE soussigné reçoit en ce moment du Havre par le Susan Drew, les articles suivans qu'il offre à vendre à bas prix:

Petits vernis de Nice & Co., très grands,
Peaux de veau, cirées, très grandes,
Prunelle en laning assorti,
Toile à doublure, différentes,
Fil à cordonnier,
Ruban à border,
Soie à coudre &c.

D. B. MACARTY, 286. Bourbon. 9 sept

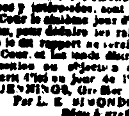

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—67 caisses en débarquement du navire Emily Taylor, à vendre par E O HOBBS, 12, Douane.

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles de la marque Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre à bas prix pour clore une consignation, par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 9 sept

SUCRE DE LA HAVANE Blanc et brun, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 9 sept

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 9 sept

CIGARES Principe. Véritables et de qualité supérieure de la marque de Steinbach, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 9 sept

WERMOUTH—50 caisses Wermouth, en débarquement du navire Augusta, de Marseille, et à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 rue de Chartres. 9 sept

SANGSUES.

VINGT MILLE sangsues Hongroises et Suédoises reçues par le navire Susan Drew, du Havre, à vendre aux prix de CINQ, SIX et QUINZE cents pièce, à l'entrepôt général, rue d'Esplanade encoignure Cameleïre, No. 86, continuation de la rue Royale.

Le même attend à reçu DIX MILLE sangsues espagnoles par le brick Titi, de la Havane, qu'il vendra de CINQ à DIX cents pièce.

Les prix ne varieront point pendant la durée des mois d'été. P. SOUBIRAN. 6 sep

TRUFFES.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:

90 boîtes Truffes du Périgord,
24 demi boîtes do do.

CHARLES DUFOUR, No. 11, rue Conti. 9 sept

Marchandises sèches au-dessous du prix coûtant.

LES soussignés s'occupant de clôre leurs affaires, offrent à des prix bien au-dessous du cours leur stock de Marchandises sèches, dont la balance sera vendue à l'encan le 10 octobre prochain.

Les marchands et les consommateurs feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte. Ils ont encore en magasin une variété d'articles courans et de fantaisie, tels que:

Casimirs à pantalons, Mouchoirs imitation Madras, Merinos, Gaze cachemire français, Chemises de peau et caleçons de mérinos, Flanelles, Couvertures, Bas blancs et de couleurs, [illegible] Mouchoirs de batiste, Foulards, Bretelles de diverses qualités, Cravates de soie noire et fantaisie, Toile à chemises et à draps, Soieries pour robes et pour chapeaux, Mousselines de laine, nouveaux dessins, superfines, Cols brodés, Corsets français, Rubans, Dentelles, Rubans [illegible], Voiles, Gants, Mousselines et Nansouks, Crêpes, Ombrelles nouvelles, parfumerie, &c. &c. FRED BONIS & LOUVRIER, 80 rue de Chartres. 6 sept

MARCHANDISES SECHES. PEET & MORTON, No. 25, rue des Magasins.

EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, et consistant principalement en:

Indiennes riches d'un nouveau style; cotonnades unies, de fantaisie, à carreaux nouveaux et à raies: denims, grisés à tabliers; jeans, satinets, flanelle, rouge, blanche, bleue, jaune et verte; flanelle Canton, écrue et blanche; mérinos, bombazines, bombazettes, alpagas; chemises de dessous et caleçons en mérinos et en coton; bas et chaussettes en mérinos et en coton, et coton, soie [illegible], noirs, blancs, bleus, rouge, Pongee et de fantaisie, &c. 4 sept

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, un très vaste assortiment d'articles ci-après décrits:

Couvertures françaises de 2 points, dites communes à nègres, couvertures pour chevaux, blanches et en couleur, idem rouges, idem vertes, Kerseys et Linseys d'un nouveau style; Lowell 7/8 et 4/4; toile à chemises et à draps, écrue et blanche, 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 10/4, ainsi qu'un très grand assortiment de marchandises sèches—le tout à très bas prix. Ils invitent respectueusement les marchands commissionnaires et habitans à venir examiner ces marchandises. PEET & MORTON, 25 rue des Magasins. 4 sept

AVIS AUX CONSTRUCTEURS ET ENTREPRENEURS—PLAQUES à couvertures, article supérieur, à vendre en magasin, par A. GORDON, WYLIE & Co., 52 rue Bienville. 6 sept

ARTICLES CONVENABLES POUR LA SAISON.—Cotonnades du pays, bleu et rouge, qualité supérieure, pour pantalons; Casimir d'automne, grande variété de dessins; aussi pour pantalons, très léger et se lavant sans détendre, à vendre par CORDEVIOLLE & LACROIX, 128 rue de Chartres. 4 sept

JUPES en Mousseline—Actuellement en débarquement et à vendre par CHAS. A. BARRIERE, 30 Chartres.

MOUSSELINE coton—A mousseline, 7/4 et 8/4, actuellement en débarquement et à vendre par CHARLES A. BARRIERE, 30 Chartres. 6 sept

A VENDRE par les consignés en débarquement du navire Susan Drew, du Havre:

45 caisses absynthe suisse marque E. Peinaud,
40 caisses kirchenwasser Vernie et Lecoultre.

DUDOUTT & TEULADE, 13 Toulouse. 6 sept

SARDINES—En débarquement du Susan Drew, du Havre, 216 boîtes entières et 300 demi do, de la marque de Philippe et Canaud, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St. Louis. 5 sept

FRUITS ASSORTIS—Dix caisses fruits au jus en demi bouteilles, en débarquement du Susan Drew, du Havre, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St. Louis. 5 sep

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par les bricks Titi et Emperador, et à vendre par les soussignés 100 milliers Regalias, Imperiales, Panetelas, Aprecodos, Media Regalia, et Millar, provenant de différentes manufactures.

Aussi: d'importations antérieures: 800 milliers formant un assortiment complet. HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale. 1 sept

EAU de Vie de Pinet, Castillon & Co—10 demi pipes et 2 quarts dito, à vendre par J. TARDOS, 7 Conti. 4 sept

SAVON—300 caisses savon de Winchester, No. 1, à vendre par le soussigné. J. TARDOS, 7 Conti. 4 sept

PATES pectorales—200 boîtes pâtes pectorales de mou de veau, à vendre par le soussigné. J. TARDOS, 7 Conti. 4 sept

BRETELLES—20 douzaines bretelles à la Polka, assorties, à vendre pour clore une consignation par J. TARDOS, 7 Conti. 4 sept

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille—50 barriques vin de Bergasse;

100 paniers huile d'olive de Plagniol;
40 do do do de Fesnel;
40 do do do Plagniol, 1/2 bouteilles;
160 caisses capres, à vendre par DABAN, QUEYROUZE & Co., 41 et 43, St. Louis. 4 sept

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 62, St. Louis. 1 sept

SARDINES à l'huile—300 boîtes à demi boîtes de la marque bien connue de Philippe Canaud, à vendre à des prix modérés par AUG. MOLIER, 90, rue St. Louis. 1 sept

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille et à vendre par le soussigné:

100 barriques vin rouge, marque de Bergasse,
500 paniers huile en bouteilles et demi bouteilles, de la marque de Plagniol [illegible]
100 caisses câpres au vinaigre,
200 paniers bouteilles vides.

AUGUSTE MOLIER, St. Louis No. 90. 2 sept

PORTER de Londres et Ale d'Ecosse—En quarts et pintes, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.

TRICOTS—Un envoi comprenant des caleçons, chemises et demi bas, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.

CHEVROTINE et Plomb en barres—20 barillets chevrotine patentée, numéros assortis, et 20 barillets plomb en barres, en débarquement du steamer Hannibal, à vendre par [illegible] STELLE & Co., 28, Tchoupitoulas. 8 sept

BISCUITS de soda—75 barillets en débarquement du navire Rhode Island et en magasin, à vendre par ROBERTS & HALL, 74, Magasins. 8 sept

THE frais—1000 paquets impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong en caisses, demi caisses et boîtes de 6, 12, 13 et 15 livres, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

LIQUEURS du pays—300 barils rum, genièvre, eau de vie, alcool et esprits neutres, de preuves différentes à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 3 sept

EN débarquement du navire Augusta, venant de Marseille, à vendre par les soussignés: 140 barriques vin de Bergasse. DUDOUTT & TEULADE, 13 Toulouse. 6 sept

EN débarquement de l'Augusta de Marseille—150 barils vinaigre, 300 caisses eau de fleurs d'oranger, à vendre par RAYMOND CANUZAC, 34, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Augusta, venant de Marseille:

100 barriques Vin rouge Bergasse,
100 barils huile de 12 bouteilles,
[illegible]

G. M. LUCAS, 20 Bienville. [illegible]

[illegible] LOISON & SILVESTRE.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de lundi, le 1er septembre 1845.

Attendu que le contrat pour l'éclairage de cette Municipalité expire le 30 courant:

Il est en conséquence résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 15 courant, pour le dit contrat, qui devra commencer le 1er octobre et qui expirera le 30 septembre 1846.

Conformément à la résolution ci-dessus, avis est donné que des propositions cachetées pour l'éclairage de cette Municipalité, seront reçues par le soussigné à son bureau, jusqu'au 15 du courant.

J. E. LAYET, Secrétaire du Conseil de la Municipalité No. 3

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines.

M. HERICY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnet. Le vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il y a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui sont apprêtées avec apprêt, et une perfection à laquelle l'on n'avait pu parvenir jusqu'à ce jour, par ce moyen les soieries n'ont pas le désagrément d'avoir des traces d'apprêt qui souvent occasionnent des déchirures, et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur, dont M. Hericy est le seul possesseur lui assure un succès incontestable et lui permet d'offrir d'immenses avantages pour la réduction du prix et le fini de l'ouvrage. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites et apprécieront l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt.

Il teint et nettoie en général toutes sortes d'étoffes d'ameublement et de dames; des tapis d'appartemens, costumes de ville et de théâtre, ornemens d'églises; chapeaux de paille et de feutre, billards, tapis de billard; blanchit les pennes, nettoie et teint les châles cachemire à diverses couleurs, rubans, etc. [illegible] Il teint en noir pour deuil en vingt quatre heures; qu'il garantit ne pas déteindre, et remet les noirs en diverses couleurs claires.

4 septembre—3m J. HERICY.

EN débarquement du navire Susan Drew, du Havre et à vendre par les soussignés:

Indiennes, nouveaux genres;
Cotonnades fortes, do;
Etoffes laine et coton pour pantalons;
Cachemires d'Ecosse ombré, dito do imprimé et unis;
Mousseline de laine noire, dito do imprimée;
Dame laine et coton pour rideaux;
Gants chamois jaune pour militaire;
Dito en chevreaux, assortis de couleurs;
Dito en castor, do do;
Dito en soie, noirs et couleurs;
Bas de soie noirs et blancs;
Bretelles tissées en coton;
Dito en gomme élastique;
Cravates en taffetas noir;
Dito en satin et gros grains;
Dito en satin laine;
Satin soie noir et blanc;
Marceline, assortie de couleur;
Serge soie, de Rome et autres;
Colliers et chaînettes en soie;
Rubans satin ombrés, Nos. 1, 12, 16, 9;
Châles satin brodés et unis;
Dito de fantaisie, en laine;
Velour soie et en coton;
Crêpe en soie, noir et blanc;
Passementerie pour robes;
Ombrelles genres nouveaux;
Parapluies en soie 32, 30 et 34 pouces;
Peignes à crêper et à chignon;
Eau et savons de toilette;
Serviettes et nappes, dites damassées;
Dito de dito de Bretagne;
Toile crétonne pour drap de lit;
Mouchoirs coton imprimés;
Boutons en soie, et un assortiment d'articles pour tailleurs, &c. &c.

AUSSI—En magasin, un bel assortiment de marchandises reçues par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, consistant en cotons écrus et blancs de toutes qualités et dimensions, mérinos, satinets, flanelles de différentes qualités, dessins nouveaux, cotonnades à carreaux, kerseys, Kentucky jeans, satinet, flanelle blanche, verte, jaune et rouge, crosse en laine, lasting, alpaca, mérinos anglais, coutil à matelas, couvertures laine 3 points, et autres, dito en laine et en mollets pour grands lits, chemises et caleçons tricotés, en laine et coton, bas et chaussettes laine et coton, draps et casimirs, cotonnades, &c. &c.

BORDEROS & Co., 16 rue du Canal. 10 sept

RECU par le Susan Drew, du Havre, et à vendre à très bas prix pour du comptant, par les soussignés:

10 balles couvertes blanches, 3 points;
4 do do vertes et blancs;
1 caisse damassé coton pour meubles;
1 do do laine do;
1 million capsules F L. Nos 41, 41 43, 44 et 46;
1 caisse mouchoirs-cholets, 1 de mérinos;
1 do châles mérinos noir et satin laine;
1 do mousseline laine noir et bleue, de France;
1 do bretelles, Jupes gomme;
1 do bretelles tricotées, à 2 boutons;
11 do indiennes françaises, nouveaux dessins;
12 douzaines parapluies soie;
100 ombrelles régence, marcelines, article nouveau;
Un assortiment de mérinos noirs;
6 caisses mouchoirs madras, nouveaux dessins;
3 douzaines mouchoirs batiste fil;
2 balles couvertures laine pour lits;
1 do do molleton do;
1 do do do pour enfant;
1 caisse peignes cornes;
1 do galons français;
1 do cotonnades jaunes;
1 do mousselines laine en couleurs, nouv. dessins;
1 do cachemire d'Ecosse.

FORCADE & Co., 12 Canal, au premier étage. 9 sept

F. & J. LACOSTE,

No. 105, rue Royale,

ONT reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre les articles suivans:

Châles soie ottoman, satin ombré et rayé,
Tapis, cachemire, français, twine, barmanie, mousseline,
Fichus et broches en soie broché, gaufrée, foulards,
Echarpes diverses et cravates écharpes pour hommes, en satin taffetas, gros grains, soie et soie lustrée,
Mouchoirs batiste unis, à ourlets à jour, à bordure imprimée et garni dentelle,
Mouchoirs cholet,
Cols brodés nouveau genre, manches brodées, bandes indéplissables, dentelles blanches et noires;
Mousseline de laine, grande et petite largeur,
Soieries noires pour robes, telles que poults de soie, gros de Rhin, satin noirs, moirés, etc.
Gants et mitaines en soie, fil, filoselle laine et coton;
Pour Hommes—Bottes en cuir, [illegible] chapeaux,
Pour Tailleurs—Casimirs légers pour automne, drap, serge, boutons à habits, paletots, etc. en soie, satin, crinoline, métal et nacre, fil français, bouclés pour gilets et pantalons;
Bas en soie noirs, coton brodés et unis, coton noir, gris, moulinés, et pour enfants, numéros assortis, chaussettes en fil coton blanc, gris et écru;
Ombrelles nouvelles, telles que gros, élèves, Pinka, Lavallière à frange, à bordure et moirés, à guirlandes, faveurs, etc. etc.
Peignes à retaper, à nœuds et à papillons, en écaille, buffle, façon buffle, imitation écaille et corne;
Boutons de nacre, blancs et de couleurs, en nacre, à pierre, en jais, métal, émaillés, etc.
Gants de soie et en coton, épingles, agrafes, lacets en blanc et noir, rubans de fil de divers numéros;
Gilets de flanelle tricotés, caleçons tricotés.
Un assortiment complet de parfumerie, telle qu'essences pour mouchoirs, pommades de toutes qualités en pots ordinaires, en terre de pipe et en porcelaine, savons d'amandes, des amères à odeurs et ordinaires, cosmétiques, eaux de Cologne, de lavande et de fleurs d'oranger, brosses à ongles, à dents, etc.

Aussi—L'assortiment le plus complet de bretelles en soie, polka, satinées, tricotées et de tous genres. 10 sept

105, rue Royale, entre Conti et St. Louis.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre à des prix très limités:

Vins rouges en barriques, demi barriques et caisses de douze bouteilles et vingt quatre demi bouteilles, tels que: Chateau Lafitte, Chateau Margaux, St. Julien Médoc, St. Emilion, No. 1, St. Estèphe, St. Emilion, No. 2, Monfrand, vins blancs en fûts et en caisses de douze bouteilles et vingt quatre demi bouteilles: Haut Sauterne, Barsac, Sauterne, un assortiment complet de liqueurs des meilleures qualités, Curaçao, Marasquin, liqueur concentrée, Anisette supérieure et autres; vins généreux d'Espagne, vin du Rhin, de Madère, Muscat, Frontignan et Lunel, de Champagne, de Gurmet du Toulon, Anchois supérieurs en cruchons de porcelaine, et des bouteilles de toutes qualités. J & F LACOSTE, 105 rue Royale. 9 sep

Papier Peint.

Avis aux propriétaires et entrepreneurs de Maisons.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Susan Drew, du Havre:

10,000 rouleaux de Papier peint pour tapisser, nouveaux dessins, sortant des meilleures fabriques de Paris, qu'il offre à vendre à des prix les plus modérés.

Papiers ordinaires à 15 sous le rouleau et au-dessus,
Papiers fins glacés à 25 sous le rouleau et au-dessus,
Papiers superfins satinés et glacés à 50 sous le rouleau et au-dessus.

Un assortiment de Bordures veloutées et imitations.

VOS. HEBERT, 149, Chartres, entre Toulouse et St. Louis. 9 sept

H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre:

Deux caisses Damassé stable, pour rideaux.
Une do Turquie rouge, française, do.
Trois do Chenille et laine, à damier, do.
Deux do Tubes de satin, chamois et laine do.
Cinq do indienne française, nouveau genre.

Venant de la manufacture de Gros, Odier, Roman & Co et garanties être de couleurs fermes—le tout à vendre aux détaillants de la ville à très bas prix pour du comptant.

H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 26 aout

COTONNADES FRANCAISES.

LES soussignés reçoivent par le navire Susan Drew, du Havre: Quelques balles de cotonnades françaises, superfines et d'un style nouveau, sur lesquelles ils appellent l'attention des détaillants et marchands tailleurs.

Aussi:—Mouchoirs madras français, châles coton [illegible], 4/4 et 6/4, indiennes françaises, mousseline de laine, drap bleu et noirs, français; flanelle gaze fil, &c.

Constamment en mains:—Cotonnades françaises de 3 points, des meilleures qualités, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches à l'usage des habitans. Le tout à vendre à bas prix.

H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 6 sept

FLANELLE GAZE DE WELSH.

LES soussignés ont reçu directement cent pièces de Flanelle gaze de Welsh, supérieure, importée expressément pour l'usage des familles.

Aussi—Flanelle écarlate, unie,

Idem cr [illegible] idem blanche 7/8, 4/4,
Couvertures vertes, bleues et rouges,
Idem américaines, de trois points, épaisses,
Couvertures de 10, 11, 12 et 14/4, &c. &c.

H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 26 aout

A VENDRE en magasin par le soussigné:

10 barriques Vin vieux, marque Cantenac,
20 do do St Julien, do de Montferrand,
20 do do St Emilion, do do Bourg,
30 1/2 barriques do marque St. Julien,
12 1/4 vieux Cognac, très bonne qualité,
10 barils Madère, de 15 gallons,
30 barils Vin blanc Sauterne,
20 do do Barsac,
3 pipes Hollande Gin, et caisses,
50 caisses Vin rouge Chateau Margaux,
20 do do Latour, et do do Lafitte,
30 do do Cantenac, do do Léoville,
30 do do St. Julien,
30 do Vin blanc Sauterne et Barsac,
10 do Absinthe Suisse, Véroin et Lecoultre,
50 do Cerises à l'eau de vie,
10 do Prunes à l'eau de vie,
1000 paniers Anisette fine, surfine et superfine,
20 caisses Vin du Rhin,
10 do Liqueurs 1/2 bouteilles, 5 de Dantzic,
Eau de fleur d'oranger en cannes et estagnons,
40 paniers Huile d'olive, marque Plagniol, en demi bouteilles,
500000 Bouchons assortis, 4 boucauts ficelle,
5 jarres veau,
1 caisse Mastic à Bouteilles.

DUDOUYT & TEULADE, 13 rue Toulouse. 26 aout

VINS rouges—150 barriques vins de Bordeaux, Chateau Guinder, St. Julien, St. Estèphe, Queyrie, &c. 70 barriques vins de Marseille, marque Bergasse, Mistral, Roux et Bouffard, à vendre par J F BERCIER & Co., 45, Vieille Levée. 15 aout

VIN blanc—20 barils Haut Sauterne et Barsac, à vendre en magasin par J F BERCIER & Co., 45, Vieille Levée.

VINS de Bordeaux—Médoc, St. Julien, Château Margaux [illegible] J F BERCIER & Co., 45, Vieille Levée. 26 aout

CHAUSSURES.

[illegible] reçu par le navire [illegible] à vendre par FROST & Co., 10 rue des Magasins. 3 sep